Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-1_290824-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Stéphane BARBARIT, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET,
Excusés : Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 21 août 2024

Mme Marie-Jeanne GODET a été désignée secrétaire de séance

N°1/29.08.24

TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DES VESTIAIRES FOOT – VALIDATION APD - AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Madame le Maire rappelle que les vestiaires du stade de foot sont aujourd'hui vétustes, ne sont plus aux normes et ne répondent plus aux besoins des associations utilisatrices.

L'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Frédéric FONTENEAU architecte, 85500 LES HERBIERS, a terminé les études au stade Avant-Projet Définitif. Il convient maintenant d'arrêter le coût des travaux et de procéder au lancement de la consultation des entreprises

A l'issue de la phase Avant-Projet Définitif, la maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 641 300 € HT, à réaliser en 2025.

- Lot 1 – Terrassement VRD / Espaces verts
- Lot 2 – Démolition / Gros œuvre / Ravalement
- Lot 3 – Charpente bois
- Lot 4 – Couverture tuiles
- Lot 5 – Menuiseries extérieures – Métallerie
- Lot 6 – Menuiseries intérieures bois
- Lot 7 – Cloisons – Doublage
- Lot 8 – Carrelage – Faïence
- Lot 9 – Plafonds suspendus
- Lot 10 – Peinture
- Lot 11 – Plomberie sanitaires – Chauffage – Ventilation
- Lot 12 - Electricité

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget principal 2024, Compte 231 Opération 107 – Terrain de foot,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 641 300 € HT,
- autorise Mme le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 30 août 2024
Le Maire
Roseline PHLIPART



Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-1_290824-DE

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.